

Date de convocation :  
28/06/2017

EXTRAIT DE DELIBERATION

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 5 JUILLET 2017

Nombre de délégués  
en exercice :  
30

Le 5 juillet 2017, le Comité Syndical du PETR Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche, s'est réuni à Gacé, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VERCRUYSE, Président du PETR.

Nombre de délégués  
présents :  
17

Etaient présents : Mme Véronique CHABROL, M. Pierre COUPRIT, M. Pascal GADEYNE, M. Sébastien GOURDEL, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Philippe JIDOUARD, Mme Josette LASSEUR, M. Jean-Pierre LATRON, M. Michel LERAT, Mme Marie-Thérèse MAYZAUD, Mme Nelly NOGUES, M. Roger RUPPERT, M. Hubert SEJOURNE, Mme Pascale STALLEGGER, M. Jean-Marie VERCRUYSE, M. Jacques VAUQUELIN, M. Gérard VIEL.

Nombre de délégués  
votants :  
20

Etaient excusés : M. Laurent BEAUVAIS qui a donné pouvoir à M. Roger RUPPERT, M. François BRIZARD, M. Bernard DABIEL, M. François DREUX, M. Charles HAUTON qui a donné pouvoir à M. Sébastien GOURDEL, M. Frédéric LEVEILLE, Mme Chantal LOISEL-NICOLEAU, Mme Véronique LOUWAGIE qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Pierre PAVIS, M. Dominique NETZER.

Acte rendu exécutoire  
après envoi en Sous-  
préfecture le :

**DELIBERATION N° 2017 – 07 – 01**

**OBJET : DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU SCOT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération de prescription du Schéma de Cohérence Territoriale du 10 décembre 2013,

Vu l'article L. 143-18 du Code de l'Urbanisme,

Le Président rappelle que l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est encadrée par le Code de l'Urbanisme.

Le SCOT comprend 3 parties distinctes : un Rapport de Présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), et un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Le Rapport de Présentation est essentiellement une analyse, enrichie tout au long de la démarche.

Le PADD exprime le projet politique de la structure porteuse pour son territoire.

Le DOO met en œuvre le PADD, en respectant les orientations qu'il a définies, avec des orientations opposables.

Les grandes étapes de l'élaboration du SCOT :

- **la préconisation du SCOT** : c'est le lancement du SCOT. Cela a été fait par délibération du Syndicat Mixte du SCOT en date du 10 décembre 2013,

- **la phase de diagnostic** : elle a eu lieu entre 2014 et 2016 à travers le diagnostic du Cabinet RCT, l'étude agricole de la Chambre d'Agriculture, le diagnostic foncier de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, l'Etat Initial de l'Environnement de l'agence Even Conseil,

- **le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** : c'est le projet politique du SCOT. Cette phase a été confiée à l'agence E.A.U, et s'achève par un débat au sein de l'organe décisionnel de la structure porteuse du SCOT,

- **le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** : C'est le document opposable du SCOT (lien de compatibilité avec les PLUI notamment). Il définit les prescriptions nécessaires pour assurer l'atteinte des objectifs du PADD. Cette dernière phase se clôturera par un

arrêt du SCOT par le Comité Syndical, suivi d'une phase de consultation et d'enquête publique avant approbation du SCOT.

Concernant le PADD, l'article L. 143-18 du Code de l'Urbanisme prévoit qu'un débat ait lieu au sein de l'organe délibérant de la structure porteuse du SCOT, au moins 4 mois avant son arrêt.

Le Président précise que le Comité Syndical n'a pas à valider le PADD en lui-même, mais qu'il doit acter que le débat sur le PADD a bien eu lieu. C'est le SCOT en lui-même qui sera soumis à la validation du Comité Syndical, après l'élaboration du DOO.

L'Agence EAU a été sélectionnée pour élaborer le SCOT, par délibération du 29 février 2016.

Le travail de l'agence est accompagné par la Commission SCOT / Urbanisme du Comité Syndical.

Le projet de PADD a été élaboré suite aux réunions avec les partenaires, aux rendez-vous avec les collectivités du territoire, et aux 3 forums organisés à Argentan (5 juillet 2016) et à Gacé (29 novembre 2016, et 25 avril 2017).

Le projet de PADD a été adressé aux membres avec l'invitation à la réunion.

Le Président passe la parole à Constance BONPAIN et Nicolaye LAMY, de l'Agence E.A.U, pour une présentation résumée du projet de PADD.

Le projet complet de PADD a été adressé aux membres avec l'invitation à la réunion.

La présentation aborde le calendrier de la démarche, le positionnement du territoire, et les 3 axes du PADD :

- Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour renforcer les échelles de solidarités humaines et territoriales,
- Révéler les identités authentiques du territoire pour une expérimentation de sa normandité,
- Valoriser et diffuser l'identité productive existante du territoire pour s'arrimer aux flux externes et démultiplier l'entrepreneuriat.

A l'issue de la présentation, le Président ouvre la partie de débat sur ce projet de PADD : Jean-Marie VERCRUYSSSE rappelle que le SCOT doit rester global et donner les grandes lignes stratégiques de développement du territoire. Le SCOT doit encadrer les PLUI, tout en leur laissant la marge de manœuvre nécessaire au travail à la parcelle, sans trop les contraindre. Les objectifs en termes de population, de logements et de consommation d'espace doivent donc être compatibles avec ceux des différents PLUI en cours d'élaboration.

Jean-Pierre LATRON pense que les objectifs d'augmentation de population et de croissance de l'emploi sont des vœux pieux car le territoire perd toujours des habitants, comme le Département de l'Orne dans son ensemble. Que faire pour développer les entreprises et l'emploi ?

Jean-Marie VERCRUYSSSE précise que les collectivités doivent veiller à ne pas mettre trop de contraintes aux entreprises pour leur permettre de s'installer et se développer.

Jean-Marie GOUSSIN souligne que ce sont les activités économiques qui portent les emplois. Il faut donc porter notre effort sur les entreprises.

Hubert SEJOURNE souhaite que l'A 88 soit indiquée de manière plus forte sur la carte de positionnement du territoire, car cet axe qui relie Argentan à Falaise et Caen est très important. Il constate que les phénomènes domicile/travail s'accroissent entre le secteur d'Argentan et Caen. Par exemple, des couples qui ont pour l'un un emploi à Caen et pour l'autre à Argentan et recherchent un logement entre ces deux pôles.

Jean-Pierre LATRON confirme qu'il est difficile pour un couple de trouver deux emplois dans une même ville comme Argentan, d'où l'importance des voies de communication.

Pascal GADEYNE pense qu'arriver à maintenir la population existante serait déjà un premier objectif à atteindre.

Nicolaye LAMY indique, en réponse aux questions sur l'économie, que l'affichage d'objectifs est important pour montrer l'ambition économique du territoire qui doit à la fois accueillir les nouvelles entreprises sur des zones d'activités « vitrines », tout en maintenant les activités existantes là où elles sont en permettant leur développement. Une condition nécessaire au développement des entreprises sera d'avoir un réseau numérique très performant, il faut l'affirmer auprès des instances décisionnelles. Il y a des activités de pointe sur le territoire et la formation doit être développée pour pouvoir répondre aux demandes des entreprises.

Le SCOT aborde les sujets du numérique et de la formation et doit affirmer leur importance pour que le SRADDET (en cours d'élaboration au niveau régional) prenne en compte ces sujets pour notre territoire. Le DOO sera ensuite le document opérationnel et opposable du SCOT.

Jean-Marie VERCRUYSSSE souhaite que le SCOT soit malgré tout un document optimiste.

Michel LERAT rappelle que des PLUI sont en cours d'élaboration. Il faudra veiller à la cohérence entre ces documents et le SCOT, et à la complémentarité des démarches. Il félicite le bureau d'études E.A.U. pour sa présentation concise de ce soir, et très fidèle aux éléments ressortis des différents ateliers de concertation. Au sujet du logement, il précise que l'on a surtout besoin de logements de qualité. Pour exemple, des salariés et cadres de Magneti Marelli ne trouvaient pas de logements de qualité suffisante à Argentan et sont allés s'installer dans d'autres communes plus éloignées du site de production argentanais. Il est précisé tout l'intérêt du partenariat actuel entre les EPCI et le PETR. Les agents des EPCI chargés de l'urbanisme et des PLUI participent aux travaux du SCOT, et les agents du PETR participent aux travaux des PLUI. Des échanges réguliers ont lieu, ce qui devrait garantir une complémentarité des démarches.

Jean-Marie VERCRUYSSSE conclut le débat en indiquant que la carte de positionnement du territoire sera modifiée pour mieux mettre en évidence les axes routiers et les liaisons vers Caen (axe A 88 / N 158), ainsi que vers Flers (D 924). Il indique aussi que le PADD sera ensuite mis en ligne sur le site Internet du PETR, comme l'ensemble des documents du SCOT.

---

Considérant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) transmis aux membres du Comité Syndical avec la convocation,

Considérant la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) faite lors de la réunion,

Considérant le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui a suivi cette présentation

**Après avoir entendu la présentation du PADD et en débattu, le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- D'approuver la tenue du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),
- De prendre en compte les éléments débattus.

Fait et délibéré les, jour, mois, et an ci-dessus

Jean-Marie VERCRUYSSSE



  
Président du PETR  
Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche